

MANIFESTATION 13 juin 2014

La réforme pénale sera mise en discussion début juin. Cette réforme, dans sa rédaction actuelle, comporte quelques avancées, au prix de modifications très tièdes et fort incertaines quant à leurs effets. Surtout, en dépit de l'annonce de recrutements de 1000 postes que Bercy veut remettre en question, cette réforme s'apprête, encore une fois, à oublier ce qui mérite pourtant toute l'attention lorsqu'on souhaite parler de la réinsertion des personnes condamnées :

Quelles conditions de détention pour les détenus ? Quelle offre de travail, de formation, dans les prisons ? Quels moyens mobilisés pour les soins, le logement, l'emploi à l'extérieur ? Et comment, en région parisienne et ailleurs, dans ce contexte, les personnels des SPIP pourraient s'acquitter correctement de leurs missions ?

- Le nombre de CPIP, de personnels administratifs et de surveillance est notoirement insuffisant au regard du nombre de personnes suivies.
- Les budgets en direction de l'insertion ou même du fonctionnement des services sont continuellement rabaissés, et mettent en péril la survie même de nombre de partenaires qui sont pourtant indispensables.
- Des services sont chroniquement à l'agonie car ils subissent les conséquences d'une politique de pré-affectation des stagiaires dont les funestes effets ne sont plus à démontrer.
- La formation, les besoins en matériel, en locaux, les projets de services : plus rien n'est envisageable, sauf à démontrer que ça ne coûte rien, et que ça ne détourne pas les SPIP de l'objectif de gestion des flux martelé par l'administration pénitentiaire.

La vraie question qui doit amener une réponse claire et concrète lors de l'examen du projet de loi est la suivante : comment assurer le suivi des personnes sous main de justice, quand les CPIP ont plus d'une centaine de dossiers, quand les associations partenaires risquent de mettre la clé sous la porte chaque année, quand il faut régulièrement assurer, à mi-effectif, la formation des collègues et la continuité du service public ?

Cette réalité, nous nous devons de l'exprimer, prenant à témoin les pouvoirs publics, puisque personne ne le fera pour nous. Des décisions peuvent être prises immédiatement : fin de la pré-affectation, mise en place d'organigrammes dans les services, reconnaissance d'un ratio de prise en charge, concrétisation des recrutements détaillés sur deux ans. La réforme pénale doit s'accompagner, quand à elle, d'une politique publique réaliste et ambitieuse, qui met le paquet sur les dispositifs innovants ou éprouvés, en matière d'emploi, d'hébergement, de formation.

Tous les personnels des SPIP de la région parisienne et des départements limitrophes sont donc invités à réserver la journée du 13 juin 2013, pour un rassemblement et des actions festives et combatives qui seront communiqués dans les prochains jours...

**Le 13 JUILLET 2013, SOLIDAIRES ET COMBATIFS,
FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !**

Pour le Bureau Régional
Emily BOISSEAU-HER, secrétaire régionale adjointe.
Fabienne TITET, représentante des CPIP.
Région Paris, pour l'UGSP CGT.